

positions tendant à l'ouverture de négociations pour une extension de son commerce avec les Etats-Unis, propositions qui ont été soumises au président et le gouvernement canadien a jugé que, s'il en doit résulter un traité, nécessairement sujet à ratification par le gouvernement du Canada, il est bon que le Gouvernement soit en mesure d'agir en s'appuyant sur un parlement fraîchement élu par le peuple plutôt que sur une Chambre moribonde.

Pour poursuivre sans entraves les négociations désirées, on avait donc pensé qu'il valait mieux agir avec un Parlement tout neuf qu'avec une Chambre moribonde. La victoire demeura au Gouvernement dans l'élection qui eut lieu le 5 mars 1891 et, dès après l'élection, mon honorable ami, le verdict du peuple une fois connu, partit pour Washington avec deux autres commissaires chargés de représenter le Gouvernement du Canada. Ayant sollicité leur entrée au bureau du puissant secrétaire d'Etat d'alors, M. James G. Blaine, ils y furent introduits puis éconduits, avec prière de repasser. Mon honorable ami ne se laissa pas abattre et il fut dans cette circonstance plus patient que je ne l'aurais pu supposer, ce qui s'explique par son grand désir de la réciprocité convoitée. Il retourna à Washington et, comme devant, s'en revint les mains vides. Si je mentionne ces choses, c'est simplement pour faire voir qu'après tout, il se peut qu'il y ait dans le pays, outre le ministre des Finances et le premier ministre, quelqu'un qui soit impatient d'arriver à la réciprocité avec les Etats-Unis.

Les temps sont changés cependant, pour nous du moins, et je laisse à mon honorable ami le soin de nous dire si pour lui aussi ils sont changés. Nous avons aujourd'hui une politique fiscale qui dure depuis treize ans et qui vivra dans l'histoire sous le nom de tarif Fielding. Je crois que ce tarif a eu du succès et que sous son empire nous avons joui de plus de prospérité que jamais auparavant.

Malgré cela, malgré notre confiance et l'orgueil qu'à juste titre nous tirons de cette politique, nous ne sommes pas sans vouloir améliorer encore s'il est possible l'état de choses créé par ce tarif, non pas que nous ayons à nous plaindre de quoi que ce soit, non pas que nous soyons peu satisfaits de la situation qui est la nôtre, non pas que le pays ait jamais été plus prospère qu'il ne l'est en ce moment, mais, comme toutes les affaires humaines sont susceptibles de toujours s'améliorer, j'ai pensé qu'il y aurait beaucoup à gagner, tant pour le Canada que pour la métropole, si nos relations avec les Etats-Unis devenaient moins tendues qu'elles ne le sont en ce moment.

Dans quelles conditions ces négociations se poursuivraient-elles? Mon honorable ami s'est montré bien difficile à cet égard,

Sir WILFRID LAURIER.

plus difficile qu'il n'est de règle habituellement. Quand deux pays entament des pourparlers, il n'est pas d'usage qu'ils mettent à découvert leur jeu devant la Chambre. Ordinairement, ils se réservent quelque chose pour les négociations elles-mêmes. Je n'ai cependant aucune hésitation à dire que certains principes réglés d'avance vont nous guider dans ces entrevues, et ces principes, mon honorable ami les connaît tout aussi bien que moi, puisqu'ils ont été énoncés plus d'une fois et dans cette Chambre et au dehors. Il y a dans le tarif Fielding un principe essentiel, celui de la préférence anglaise, et rien de ce que nous pourrions faire avec les Etats-Unis ne devra porter préjudice à cette préférence.

La situation qui a ainsi surgi appelle l'exercice de toute notre prudence et j'en ai la conviction, nous pouvons reposer pleine et entière confiance dans les négociateurs que nous avons nommés, mon honorable collègue (M. Fielding) et l'honorable ministre (M. Paterson) qui siège à côté de moi. S'il est un homme qui soit disposé à ne pas consentir au moindre sacrifice, un homme, qui tout en obéissant à de généreuses pensées sait s'inspirer d'une prudente réserve, c'est bien le ministre des Finances (M. Fielding). Son collègue, le ministre des Douanes possède ces qualités au même degré que lui et jouit également de la confiance du peuple canadien. Quand ces deux messieurs reviendront au pays avec un traité, ils peuvent répéter la parole de lord Beaconsfield, revenant en Angleterre avec le traité de Berlin: "J'apporte la paix avec l'honneur." Non seulement, mes deux honorables amis pourront dire qu'ils apportent la paix avec l'honneur, mais encore la prospérité.

Il est une autre question qui accapare en ce moment l'attention publique et à laquelle ont fait allusion tout ceux qui ont porté la parole, cet après-midi: il s'agit de notre politique navale. Mon honorable ami (M. R. L. Borden) vient de nous dire que, l'an dernier, il nous a donné un conseil, mais que nous n'avons pas voulu l'accepter. C'est parfaitement vrai; seulement, il aurait pu ajouter que, la session précédente, en 1900, il avait exprimé un avis qu'il n'a pas suivi lui-même.

Il a préféré mettre au rancart l'avis même qu'il avait formulé, impuissant qu'il était sans doute à résister à la voix du tentateur. En 1909, il avait ouvert un excellent avis; mais il a préféré consulter les intérêts de parti, alors que nous nous sommes inspirés de l'avantage du pays.

Le chef de l'opposition nous a en outre rappelé que, tout dernièrement, il y a eu consultation électorale dans le comté de Drummond-Arthabaska et que le candidat ministériel a échoué. En ce moment, monsieur l'Orateur, je me contente de rappeler un enseignement de l'histoire: c'est qu'il